

Le jour d'aujourd'hui vingt au floréal quatrième année républicaine
 à quatre heures après midi j'assistais moi Vincent Joseph
 huissier officier public de la commune de Mirebeau département
 de l'Indre et Loire. J'ont comparu en la maison commune pour
 contracter mariage ~~deux~~ Pierre Nicolas Leblond
 âgé de quarante trois ans huit mois huit jours veuf de
 Marie Jacqueline Lefebvre maousaire domicilié à Mirebeau
 d'une part. et Marie Alexandrine Joseph Mothéron
 âgé de trente neuf ans cinq mois vingt cinq jours veuve
 de Léon Alexoit millier domicilié à Mirebeau d'autre part
 les quels futurs conjoints étoient accompagnés de Jean Jacques
 Lemoine âgé de cinquante trois ans marié domicilié à La Vallée
 ou de la mariante Lucette Mothéron de Louis Valentin
 Mothéron âgé de soixante sept ans chirurgien prêtre de
 la mariante domicilié à Mirebeau d'aimable autheur
 veuf âgé de cinquante deux ans garmier de mariages
 domicilié au dit Mirebeau de François Dominique
 âgé de vingt trois ans commençant domicilié à
 Mirebeau et de plusieurs de la mariante moi officier

public après avoir fait lecture en présence des parties et
 de deux témoins de l'acte de naissance du mariant qui
 constate qu'il est né à Mirebeau le vingt deux
 mil sept cent cinquante deux du mariage de
 de Joseph Joseph Leblond et de Marie Lucette de
 de la dite de naissance de la mariante qui constate
 quelle est née à Mirebeau le treize novembre mil sept
 cent cinquante six du mariage de Louis Valentin
 Mothéron et de Marie Adrienne Lemoine de l'acte de
 publication de promesse de mariage de celle par moi
 officier public le dix huit floréal présent moi et
 de Mirebeau après l'auit que Pierre Nicolas Leblond et
 Alexandrine Joseph Mothéron ont eu déclaré à
 haute voix de passer mutuellement pour et pour
 j'ai déclaré au nom de la loi que ledit Pierre Nicolas
 Leblond et Alexandrine Joseph Mothéron sont unis
 en mariage et j'en ai dressé le présent acte que l'un
 des parties et trois des témoins ont signés avec moi
 de ce fait Alexandrine Joseph Mothéron la mariante
 et ai visible au même cause l'un des témoins les quels ont
 déclaré ne avoir eue
 fait en la maison commune de Mirebeau le jour
 moisi et au que de Mirebeau.
 Pierre Nicolas Leblond
 L. Mothéron - J. Lemoine
 J. D. Mand
 V. J. Huissier officier public

M.1796.5.10

M.04.FL.21

publication du 19 floréal an 4, heure de midy, pierre nicolas leblont agé de 43 ans 8 mois 8 jour
manouvrier a wizernes, veuf de marie jacqueline lefebvre
marie alexandrine josephe motheron agé de 39 ans 5 mois 25 jour, veuve de lievin alexis wuillin

ce jourd huÿ vingt un floreal quatrieme année republicaine
a quatre heures apres midÿ pardevant moi vincent joseph
huchette officier public de la commune de wizernes departement
du pas de calais sont comparu en la maison commune pour
contracter mariage ; ~~d'une part~~ pierre nicolas leblont
agé de quarante trois ans huit mois huit jour veuf de
marie jacqueline lefebvre manouvrier domicilié a wizernes
d'une part ; et marie alexandrine josephe motheron
agé de trente neuf ans cinq mois vingt cinq jour veuve
de lievin alexis wuillin domicilié a wizernes d'autre part
lesquels futurs conjoints etoient accompagnés de jean jacque
lemoine agé de cinquante six ans meunier domicilié a halline
oncle de la mariante du cotté maternelle de louis valentin
motheron agé de soixante sept ans chirurgien pere de
la mariante domicilié a wizernes, d'aimable antoine
creusé agé de cinquante deux ans, germain du mariant
domicilié audit wizernes de francois dominique hans
agé de vingt trois ans commercant domicilié a
wizernes et beau frere de la mariante, moi officier
public apres avoir fait lecture en presence des parties
et des temoins de l'acte de naissance du mariant qui
constate qu'il est né a wardrecque le trente aoust
mil sept cent cinquante deux du legitime mariage
de jacques joseph leblant et de marie Zabelle du plouy
de l'acte de naissance de la mariante qui constate
quelle est né a wizernes le treize novembre mil sept
cent cinquante six, du legitime mariage de louis valentin
motheron et de marie adrienne lemoine , de l'acte de
publication de promesse de mariage dressé par moi
officier public le dix neuf floreal present mois et
affiché a la principal porte de la maison commune
de wizernes ; apres aussi que pierre nicolas leblont et marie
alexandrine josephe motheron ont eu déclaré a
haute voix se prendre mutuellement pour epoux
jay déclaré au nom de la loi que les dits pierre nicolas
leblont et marie alexandrine josephe motheron sont unie
en mariage et j'en ai dressé le present acte que l'un
des parties et trois de temoins ont signés avec moi
excepté alexandrine josephe motheron la mariante
et aimable antoine creusé l'un des témoins lesquels ont
déclarés ne scavoir ecrire

fait en la maison commune de wizernes le jour
mois et an que dessus.

pierre nicolas Leblont

l : v : motheron j : j : lemoine

F.D. Hans

v : j : huchette officier public